

Je propose donc, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), que soit ajouté à l'Adresse l'alinéa suivant:

Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu de prendre des mesures suffisantes pour combattre l'inflation et régler effectivement le problème du coût élevé de la vie.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je m'unis au chef de l'opposition (M. Drew) pour offrir aux motionnaires de l'Adresse les félicitations d'usage. Les honorables députés de Beauharnois (M. Cauchon) et de Yukon-Mackenzie-River (M. Simmons) comptent parmi les plus nouveaux députés à la Chambre puisqu'ils ont été élus au Parlement pour la première fois lors des dernières élections générales. Nous pouvons, je crois, en tant que collègues, leur dire que nous sommes fiers, tout comme leurs commettants ont sans doute lieu d'être fiers, de la façon admirable dont ils se sont acquittés de leur tâche quand ils ont proposé et appuyé la motion tendant à la présentation de l'Adresse. Leurs discours leur font honneur, de même qu'à leurs commettants et à la Chambre des communes.

Le député de Beauharnois (M. Cauchon) a parlé en français et en anglais. Ceux qui ont eu l'avantage de suivre toutes ses observations ont pu entendre,—il n'est que juste, je crois, de le dire,—un discours de grande valeur même si plusieurs ont pu penser comme moi qu'il a été trop généreux dans ses remarques au sujet du premier ministre. Tout ce que je puis lui assurer à cet égard c'est que le premier ministre continuera de faire de son mieux avec l'espoir que ses efforts ne seront pas trop décevants.

(Texte)

Ce n'était pas la première fois, lors des élections générales de 1949, que l'honorable député de Beauharnois (M. Cauchon) se voyait confier, par ses concitoyens, une charge publique.

D'abord à titre d'échevin, puis de maire de la ville de Valleyfield, et comme vice-président de l'Union des municipalités de la province de Québec, il s'était déjà acquis une réputation enviable de civisme fécond. Je suis certain que l'expérience et les connaissances qu'il a mises à profit dans le domaine municipal constituent un élément de succès dont nous pourrions aussi tirer parti, ici, dans la discussion et la solution des différents problèmes du domaine fédéral.

Les électeurs de la circonscription de Beauharnois peuvent, je crois, être fiers du député qu'ils ont choisi en 1949 pour les représenter à la Chambre.

(Traduction)

Ceux d'entre nous, et il y en a plusieurs, qui connaissent un peu le passé du député de Yukon-Mackenzie-River, la plus grande des circonscriptions canadiennes, tout en étant la plus éloignée, n'ont pas été étonnés de l'entendre louer la beauté de la région du pays d'où il vient, les traits rudes de sa nature et la richesse de ses ressources. Sauf durant les années pendant lesquelles il a servi outre-mer dans le Corps expéditionnaire canadien, au cours de la première Grande Guerre, il a passé presque toute sa vie dans le territoire du Yukon. Avant de se porter candidat au Parlement en 1949, il était percepteur du Revenu national, inspecteur de l'Immigration, magistrat, juge de la cour juvénile et il a été président du *Board of Trade* de Whitehorse et membre du conseil de l'hôpital de Whitehorse. L'honorable député a prononcé un discours que, j'en suis sûr, nous avons tous écouté avec intérêt et je dirai même avec plaisir. Nous aussi avons confiance en l'avenir du nord de notre pays. C'est un avantage pour le peuple canadien, croyons-nous tous, que ses représentants au Parlement continuent d'être des hommes et des femmes qui, non seulement possèdent une connaissance étendue des affaires publiques du jour, mais qui voient loin en avant et qui ont confiance dans l'avenir du pays. C'est dans cet esprit que je suis très heureux de réitérer mes félicitations sincères aux motionnaires de l'Adresse.

Nous avons aussi écouté avec intérêt le discours du chef de l'opposition. Malgré tout ce qu'il a dit, je ne suis pas sûr qu'il ait réussi à présenter sa motion autrement que sous la forme d'une motion de défiance. C'est à vous, monsieur l'Orateur, qu'il appartiendra d'en décider. S'il ne s'agit pas d'une motion de défiance, elle est probablement irrégulière en ce moment. A mon sens, il serait malheureux de discuter à l'occasion d'une motion de défiance la question de l'inflation, sur laquelle l'honorable député s'est étendu assez longuement. C'est là un problème qui nous inquiète tous grandement. Bien des amis de l'honorable député qui, pour d'autres raisons, préfèrent ne pas accorder leur confiance au Gouvernement, n'approuvent pas moins la ligne de conduite que nous suivons en ce moment. Je dois avouer que bon nombre de députés, qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ainsi que l'autre angle près de M. l'Orateur, sont peinés de voir que le Gouvernement n'a pu trouver, en vue de combattre l'inflation, des mesures plus efficaces que celles qu'il a présentées jusqu'ici au parlement.

Cette question n'a pas fait l'objet des dissensions habituelles entre les adeptes des divers partis, entre les partisans de la C.C.F.